

Communication N° 02 - 2016 au Conseil communal

Séance du 16 mars 2016

Eglise et collège de Chantemerle Mise en séparatif Ouverture d'un compte de crédit d'étude

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 59'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Direction des travaux et des services industriels de la Ville de Pully a effectué des travaux sur l'avenue de l'Avenir qui permettent aux propriétaires riverains de mettre leur immeuble en séparatif.

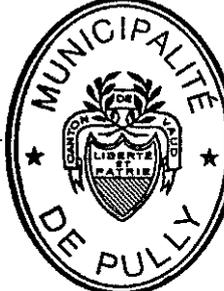
L'église et le collège de Chantemerle, propriété de la Ville de Pully, qui se trouvent sur l'avenue de l'Avenir, ne sont pas mis en séparatif.

L'ouverture du compte de crédit d'étude, objet de cette communication, permet l'attribution d'un mandat pour l'élaboration d'un avant-projet de mise en séparatif de l'église et du collège de Chantemerle et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 16 mars 2016